



ASSOCIATION YAVNE

ECOLE - COLLEGE - LYCEE

Sous contrat d'association avec l'Etat

COLLEGE	Cycle d'adaptation Classe de 6 ^{ème}	Cycle central Classes de 5 ^{ème} et de 4 ^{ème}	Cycle d'orientation Classe de 3 ^{ème}
OBJECTIFS	Affirmer les acquis fondamentaux de l'école élémentaire et initier les élèves aux disciplines de l'enseignement secondaire	Approfondir et élargir les savoirs et les savoir-faire En 4 ^{ème} tous les élèves commencent une 2 ^{ème} langue (hébreu ou espagnol)	Complète les acquis des élèves et les mets en mesure d'accéder aux formations générales, technologiques ou professionnelles qui font suite au collège
HORAIRES	27h en classe de sixième	25h30 en classe de cinquième et à 28h30 en classe de quatrième	28h30 en classe de troisième
AIDE ET SOUTIEN :	Dans tous les cycles, les élèves en grande difficulté peuvent bénéficier d'une aide particulière qui pourra leur être proposée		
SOCLE COMMUN DES CONNAISSANCES:			
s'organise en sept compétences. Cinq d'entre elles font l'objet, à un titre ou à un autre, des actuels programmes d'enseignement : la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue vivante étrangère, les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste. Deux autres domaines ne font pas encore l'objet d'une attention suffisante au sein de l'institution scolaire : il s'agit, d'une part, des compétences sociales et civiques et, d'autre part, de l'autonomie et de l'initiative des élèves.			
EVALUATIONS, DIPLOMES ET ATTESTATION	Evaluations nationales	Attestations routières de niveau 1 en classe de cinquième	Attestation routière de niveau 2
	B2i Dans toutes les disciplines les élèves recourent aux technologies de l'information et de la communication L'obtention du B2i valide les compétences acquises au cours de ces activités.		
	A la fin de la 6 ^{ème} , le collège décide du passage en 5 ^{ème} ou du redoublement	Au moment du passage de l'élève de 5 ^{ème} en 4 ^{ème} , le conseil de classe peut proposer le redoublement. Les parents peuvent s'opposer et demander le passage en 4 ^{ème} . Le passage de la 4 ^{ème} à la 3 ^{ème} est décidé par le collège. Les parents ne pourront pas s'y opposer. En cas de désaccord, la famille peut faire appel	Brevet des collèges atteste la maîtrise du socle commun et sanctionne la formation au collège Il ne donne pas accès à une classe supérieure